



Paris, le 16 juillet 2007

Communiqué

Assemblée Générale 2007 du SIMV

Le débat

A l'issue des présentations de l'Assemblée Générale externe 2007 du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire (SIMV), la parole a été donnée à l'ensemble des participants. Une occasion d'échanges constructifs pour tous les acteurs de la filière du médicament vétérinaire...

Vers une harmonisation des agences nationales du médicament vétérinaire ?

José Daoudal (Sogeval) s'inquiète des effets des éventuels excès de la réglementation sur la compétitivité des PME du secteur du médicament vétérinaire en France, dans le contexte actuel de globalisation. L'harmonisation des agences nationales du médicament vétérinaire n'est pas encore effective : n'y a-t-il pas un risque de pénaliser nos entreprises ? Patrick Dehaumont, le Directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) indique que les chefs d'agences ont mis en place des outils d'audit pour comparer leur activité et assurer une égalité de traitement des entreprises, quel que soit leur pays d'origine. Il se déclare notamment favorable à un système d'inspection communautaire, pour lutter contre d'éventuelles distorsions de concurrence. Le Directeur de l'ANMV reconnaît cependant qu'il existe effectivement un manque important d'outils d'harmonisation sérieux dans le secteur du médicament vétérinaire.

Valoriser les bénéfices économiques liés aux traitements vétérinaires

Pascal Anjot (SNVECO) propose de travailler conjointement avec le SIMV sur la mise en valeur auprès des éleveurs des bénéfices économiques liés aux traitements vétérinaires. Jean-Louis Hunault, le Président du SIMV, le remercie de cette proposition, qui va tout à fait dans le sens des travaux du SIMV.

Une solution pour les « espèces et indications mineures » ?

Philippe Vannier (Afssa) se déclare ouvert à des propositions de l'industrie, qui permettraient de résoudre le problème des « espèces et indications mineures », et appelle de ses vœux des déclinaisons opérationnelles dans le cadre de la collaboration public/privé. Cette réflexion s'appuie sur les travaux de l'Afssa de 2004 en matière de disponibilité du médicament vétérinaire. Gérard Moulin (ANMV) rappelle qu'il n'existe pas de définition légale des « espèces mineures et indications mineures », et indique que le CVMP évolue vers la notion de « marchés mineurs ». Il souligne également que des évolutions réglementaires se sont faites jours (lignes directrices, etc.). Valérie Guiral-Treuil (SIMV) rappelle que malgré les progrès réalisés, le dispositif « MUMS » demeure insuffisant et/ou insuffisamment expliqué pour faire aboutir les projets de développements existants dans ce domaine, comme l'atteste une enquête menée auprès des adhérents du SIMV en 2006, et alors même que le besoin continu d'être exprimé par les organisations professionnelles vétérinaires (OPV) ; ces sujets ont été discutés lors de récentes réunions tripartites SIMV/ANMV/OPV. Patrick Dehaumont (ANMV) propose de revisiter le rapport AFSSA de 2004, proposition accueillie très

favorablement par le SIMV, qui confirme le besoin d'un dialogue renforcé avec l'ANMV sur ce sujet.

Valoriser le partenariat public-privé

Michel Alvinerie (Président de la commission de pharmacovigilance), souhaite qu'une réflexion soit initiée sur la valorisation des travaux de recherche menés par les chercheurs du secteur publique, en partenariat avec l'industrie. Comment concilier confidentialité et publication de ces travaux ?

Présidence européenne de la France et médicament vétérinaire

La France prend la présidence de l'Union Européenne, au deuxième semestre 2008. Le Président du SIMV interroge le Directeur de l'ANMV sur les priorités qu'il va proposer à cette occasion. Patrick Dehaumont indique que plusieurs pistes sont à l'étude : libre-circulation des médicaments vétérinaires, mise en œuvre du nouveau règlement LMR, dossier des génériques et évaluations éco-toxicologiques.

A l'issue des débats, les participants ont pu poursuivre leurs échanges durant le cocktail-dîatoire.

**Retrouvez l'ensemble du dossier « Assemblée Générale 2007 »
sur le site du SIMV www.simv.org**



Assemblée Générale 2007 du SIMV: le débat

De gauche à droite : F. Bost, N. Dumoulin, J.-L. Hunault, P. Dehaumont, G. Moulin.

Contact : Corinne Descours-Renvier - 01 53 34 43 43 – c.renvier@simv.org

Le Syndicat de l'Industrie du Médicament vétérinaire et Réactif (SIMV) représente les laboratoires responsables de la mise sur le marché français des médicaments destinés aux animaux de compagnie et d'élevage. Trente deux sociétés, représentant plus de 95 % du marché français, en sont membres.